

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 895

présenté par
M. Son-Forget

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« fourni par un médecin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.